

Commission de la formation et de la vie universitaire
Séance du 21 mai 2019

Délibération n°9

Portant approbation de la **création du DU Coordinateur des opérations de criminalistique**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-6-1, L613-5 et D613-45,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant que Le Pôle Judiciaire de la Gendarmerie Nationale (PJGN) s'est rapproché de l'UCP pour développer des formations,

Considérant qu'il est proposé d'ouvrir, dans ce cadre, le DU Coordinateur des opérations de criminalistique (CoCrim),

Considérant que ce diplôme est proposé à la formation continue et qu'il sera ouvert à un public spécifique de gendarmes servant au sein des cellules d'identification criminelle et numérique de la Gendarmerie Nationale,

Considérant que le DU a pour objectif de former les techniciens en identification criminelle pour leur permettre de monter en compétences sur des aspects techniques mais également sur des aspects liés au management et à la communication,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Vote

Nombre de membres en exercice : 32	Pour : 15
Nombre de membres présents : 9	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 6	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 17	Non-participation : 0

Article 1er : approuve la création du DU Coordinateur des opérations de criminalistique pour une ouverture en décembre 2019. Le dossier de création de formation est annexé à la présente délibération.

Article dernier : La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission
de la formation et de la vie universitaire,



Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 22 juillet 2019
Publié le : 23 juillet 2019

DOSSIER CRÉATION DE FORMATION

Contact :

Direction Pilotage de l'offre de formation

Service Offre de formation sof@ml.u-cergy.fr

Chef de service : François Martin (62 79)

Référente création des formations : Laëtitia Salas (63 24)

SOMMAIRE DU DOSSIER

Fiche 1 : Description du projet

Fiche 2 : Équipe de formation

**Fiche 3 : Maquette des enseignements et modalités de
contrôle des connaissances**

Fiche 4 : Estimation des coûts liés à la formation

Fiche 5 : Locaux

Fiche 1 : Description du projet

A – Informations générales

Personne(s) responsable(s) du projet :

Iryna Andriyanova, responsable pédagogique du projet
Stéphanie Le Marec, responsable du pilotage projet

Type d'opération (*effacer les lignes inutiles*) :

*Création d'un diplôme d'université (DU)

Intitulé de la formation : *pour un diplôme national, préciser le domaine (ALL, DEG, SHS, STS), la mention et le ou les parcours*

Diplôme universitaire coordinateur des opérations de criminalistique
DU CoCrim

Niveau : *Bac + 3*

Composante de rattachement : *rattachement à l'incubateur porté par la direction du développement.*

Date d'ouverture envisagée et calendrier prévisionnel de la formation : *16 décembre 2019.*

1^{ère} session : 16/12/2019 au 20/12/2019

2^{ème} session : 20/01/2020 au 24/01/2020

3^{ème} session : 09/03/2020 au 13/03/2020

4^{ème} session : 20/04/2020 au 24/04/2020

5^{ème} session : 25/05/2020 au 29/05/2020

6^{ème} session : 15/06/2020 au 16/06/2020

Nombre de stagiaires FC attendus : 12 minimum et 20 maximum

Localisation de la formation : Les cours auront essentiellement lieu au sein du PJGN, des salles de cours et des laboratoires peuvent être mis à disposition pour accueillir les stagiaires.

Certains cours et examens pourront se faire dans les locaux de l'UCP.
Adresse PJGN : 5 boulevard de l'Hautil, 95300 Cergy-Pontoise.

B – Justification du projet

Motivation du projet :

Le projet de formation présenté dans ce document est l'une des conséquences de l'arrivée en 2015 du Pôle Judiciaire de la Gendarmerie Nationale (PJGN) à Cergy-Pontoise.

Le PJGN est un pôle d'expertise dédié à la criminalistique et à l'intelligence judiciaire qui travaille à la résolution des affaires judiciaires complexes.

Le PJGN a souhaité se rapprocher de l'université de Cergy-Pontoise pour interagir avec elle tant au niveau de la recherche (développement de nouvelles expertises utiles à ses missions) que de la formation (mise à niveau et actualisation des compétences de ses personnels).

Le PJGN est également impliqué dans le développement du pôle Risques – Sécurité – Société qui implique différents acteurs académiques et professionnels du territoire.

Dans ce contexte, le PJGN a proposé à l'UCP de redéployer à Cergy-Pontoise un ensemble de formations dont il assurait jusqu'à présent le fonctionnement dans un cadre extérieur à l'université. Le DU Analyse de documents est le 1er DU concerné par ce déploiement. Le DU CoCrim est le second.

Une convention cadre de partenariat UCP/PJGN a été signée pendant l'été 2018.

Une convention spécifique pour le DU analyse de documents a été signée fin 2018.

C'est quoi un CoCrim ?

Le coordinateur des opérations de criminalistique est l'interlocuteur du directeur d'enquête et du procureur de la république. Il dispose de compétences pour évaluer et gérer une multiplicité de scènes d'infraction, élaborer une stratégie analytique des traces et, en fonction de leurs résultats, établir des liens entre les affaires, tout en éclairant enquêteurs et magistrats sur les capacités de la criminalistique et de la science forensique. Il tient un rôle d'animateur et coordinateur ainsi que de conseil auprès des différents protagonistes du monde judiciaire et institutionnel.

Il doit pouvoir travailler à distance et conduire une équipe projet qu'il aura constitué. Ces fonctions nécessitent des connaissances étendues dans des domaines techniques et juridiques qu'il doit savoir vulgariser afin de communiquer à différents interlocuteurs. Il doit également posséder des qualités managériales.

Ce diplôme a pour ambition de former de futurs COCRIM, Coordinateur des Opérations de CRIMinistique.

À terme, les enseignements de ce diplôme intégreront les formations plus ambitieuses dispensées par l'école des sciences forensiques que l'université projette de créer en collaboration avec le PJGN.

Public visé :

Cette formation est destinée à un public spécifique de gendarmes servant au sein des Cellules d'Identification Criminelle et Numérique (CICN) de la Gendarmerie Nationale. Le PJGN soumettra à l'UCP la liste des profils pouvant prétendre à l'entrée en formation. Le prérequis pour entrer en formation est d'être TIC (Technicien en Identification Criminelle) depuis 6 ans minimum.

Les TIC (environ 500 au niveau national) servent au sein d'une CICN présente dans chaque Groupement de Gendarmerie Départementale. Ils sont formés au centre national de formation de police judiciaire (CNFPJ) de l'école de gendarmerie de Rosny-sous-Bois. Ils sont

recrutés parmi les sous-officiers servant déjà en gendarmerie et sur la base du volontariat pour cette technicité. Les sous-officiers retenus suivent un stage de 9 semaines dans les domaines suivants : photographie et vidéo judiciaire, gestion de scène d'infraction, empreintes digitales, génétique, médecine légale, microtraces, entomologie légale, balistique, explosifs-incendies, faux documents. Ils sont regroupés au sein de ces CICN et interviennent sur les scènes d'infractions graves pour procéder à la recherche et au traitement criminalistique des indices.

Depuis 2008, les TIC peuvent bénéficier du concours d'un Coordinateur des Opérations de Criminalistique (CoCrim) dans le cadre des enquêtes complexes. En 2012 on recensait 100 CoCrim formés à l'université Paris 5 René Descartes entre 2007 et 2012.

Les TIC peuvent évoluer vers la fonction de CoCrim après avoir suivi le DU CoCrim.

Insertion professionnelle : *préciser les principaux débouchés et métiers auxquels peut mener la formation*

Après avoir validé la formation, les TIC peuvent devenir coordinateur des opérations de criminalistique (CoCrim).

Liens avec le monde socio-économique :

Cette formation est destinée uniquement aux TIC de la gendarmerie nationale. Elle pourrait éventuellement s'ouvrir à d'autres forces de sécurité française (Police Nationale) ou mais pour le moment rien n'est acté en ce sens.

Partenaires éventuels : *administrations, associations, CFA, entreprises, établissements français ou étrangers, fondations...*

La formation sera mise en place en partenariat avec le PJGN. Ce partenariat concernera la présente formation, des formations

complémentaires à venir et la mise en place à moyen terme un Institut des Sciences Forensiques.

Étude de la concurrence et positionnement au regard de l'offre de formation de l'UCP :

1/ Étude de la concurrence :

Il n'y a pas de formation complète de coordinateur d'opération de criminalistique et aucune n'est diplômante. Il existe parfois des modules courts de formation ou juste des cours optionnels faisant partie d'une formation plus longue comme à Lausanne (UNIL : https://applicationspub.unil.ch/interpub/noauth/php/Ud/structureCours.php?v_ueid=19&v_semposselected=156&v_langue=fr&v_isinterne=1&v_etapeid1=29042) mais rien de complet.¹

C'est par le fait de l'absence de formation académique dans ce domaine précis que le DU CoCrim a été créée en partenariat avec Paris 5.

Aujourd'hui, le redéploiement du DU CoCrim de Paris 5 à l'UCP donne la possibilité de revoir le programme afin de s'adapter aux évolutions du métier et de former aux compétences nouvelles, nécessaires à un coordinateur.

La dimension management et coordination a donc été accentuée ainsi que la formation à la communication.

2/ Positionnement du projet au regard de l'offre de formation existante à l'UCP :

La formation proposée s'intègre dans les développements en cours qui visent à la mise en place d'un pôle Risques – Sécurité – Société

¹ Nous pouvons attirer l'attention sur la société Forensic Consulting France (<http://forensic-france.com/>), organisme de formation spécialisée dans la criminalistique, créée en par 2 anciens gendarmes spécialistes de la police technique et scientifique, Thierry Lezeau et Didier Sonnois. Cet organisme propose de nombreuses formations qui s'adressent à des stagiaires français ou étrangers. Pour le moment, aucune de ces formations ne forme les TIC à la coordination d'opération de criminalistique. Cette thématique est abordée dans certaines formations.

impliquant les partenaires académiques du territoire et des entreprises. Ce pôle, piloté par l'UCP et la COMUE, ambitionne de développer une expertise forte tant au niveau de sa recherche que des formations qu'il proposera. Il vise une visibilité nationale à court terme et une visibilité internationale à moyen terme.

En ce qui concerne le volet formation de ce pôle, il consistera rendre visible les formations des composantes en lien avec les compétences en jeu en les mettant en réseau via la mise en place d'un institut des sciences forensiques. Cette école portera également à terme une offre de formation spécifique, pluridisciplinaire, orienté vers les métiers des secteurs du forensique. Cette offre sera d'abord une offre de formation continue, afin, entre autre, d'assurer des ressources propres nécessaires au fonctionnement de l'ensemble.

En vue de l'ouverture d'une école des sciences forensiques, la direction du développement de l'UCP réalise actuellement une cartographie de l'existant en répertoriant les formations existantes à l'UCP ayant des liens transverses avec ce domaine.

Points forts ou spécifiques :

- Partenariat avec le PJGN pour ce DU. Le Pôle Judiciaire de la Gendarmerie Nationale, pôle d'expertise dédié à la criminalistique et à l'intelligence judiciaire dont la compétence s'étend à l'ensemble du territoire français.
- Fortes compétences des responsables de formation et de l'équipe pédagogique associant enseignants universitaires et intervenants « experts ».
- Formation intra destinée à des gendarmes volontaires souhaitant évoluer vers de nouvelles responsabilités et un nouveau métier.
- Formation avec un rythme adapté au maintien de l'activité professionnelle : 1 semaine par mois en formation pendant 5 mois, le reste du temps le stagiaire est sur son poste de travail.
- Formation universitaire diplômante

- Formation qui allie apport théorique et pratique
- Utilisation d'outils et de matériels spécifiques à la discipline
- Suivi régulier des acquisitions de compétences.
- Seul DU existant en France dans ce domaine.
- Formation continue en présentiel
- Mémoire d'étude avec une élaboration du mémoire encadrée et une soutenance de ce mémoire devant un jury composé de professionnels et d'enseignants universitaires

C – Informations à caractère pédagogique

Organisation de la formation : *schéma général, portails, mutualisation des parcours types, articulation M1/M2 pour les masters, part du socle commun...*

Cours théoriques et enseignements pratiques, avec des mises en situation régulières.

1. L'évaluation se fera par le contrôle continu et par un contrôle final (un mémoire à préparer et une soutenance).
2. La durée totale de la formation par stagiaires est de **165 heures** (évaluations comprises) réparties sur **5 sessions d'une semaine et sur une session d'une journée** pour les soutenances.
Soit 23 jours

La formation est constituée de 5 unités d'enseignements pour un volume d'heures correspondant à 165 heures.

- UE 1 : Actualisation des connaissances : 42.5 h
- UE 2 : Outils du CoCrim : 37 h
- UE 3 : Management pour le CoCrim : 35 h
- UE 4 : Analyse, synthèse et présentation des résultats : 24.5 h
- UE 5 : Synthèse et ouverture : 29.5 h

Calendrier prévisionnel pour la session n°1 (2019) :

- Date du dépôt des candidatures pour les gendarmes : mai-juin
- Date passage CCOF : 14 mai
- Date de passage de la commission des moyens (CPM) : 14 mai
- Date passage CFVU : 21 mai
- Date de la rentrée : 16 décembre

Les cours ont lieu 5 jours par semaine entre décembre 2019 et juin 2020.

Ils s'achèvent par une journée ou deux journées en fonction du nombre de stagiaires consacrées aux soutenances de mémoire en juin 2020.

Fréquence des promotions : une promotion tous les ans

Effectif prévisionnel des promotions : 20 stagiaires maximum et 12 minimums.

Quelles compétences la formation permet-elle d'acquérir ?

L'objectif principal de cette formation est de permettre aux Techniciens en Identification Criminelle (TIC) de monter en compétences et d'acquérir les savoir-faire et savoir-être nécessaires à la coordination de scènes d'infraction ainsi que d'être en capacité de prendre les responsabilités de pilotage et de conseil attendues d'un coordinateur des opérations de criminalistique.

Plus précisément, les **objectifs de la formation** sont les suivants :

- Mettre à jour les connaissances sur le métier du TIC.
- Savoir évaluer et gérer une scène de crime : savoir optimiser les ressources humaines, classifier la scène, manager une équipe de techniciens, prioriser les prélèvements et les analyses, savoir obtenir des renseignements supplémentaires.

- Savoir faire la synthèse des opérations menées et le présenter à un public non averti : savoir analyser les résultats, les synthétiser, les présenter devant un public non averti et conseiller les requérants sur les actes nouveaux à conduire.

Modalités de recrutement des étudiants : *préciser s'il s'agit d'une étude de dossier, d'un entretien de sélection, d'un examen d'entrée...*

Le **recrutement des candidats** est effectué par le PJGN en suivant la procédure suivante :

- Un appel aux volontaires est publié en interne en mai 2019.
- Chaque candidat dépose à une date limite demandée par l'interne les documents suivants :
 - un CV,
 - une lettre de soutien de son supérieur,
 - une lettre de motivation.
- La sélection se fait en évaluant le niveau de motivation du candidat et en prenant en considération les besoins du PJGN (avoir un contact avec la hiérarchie pour avoir cette information).
- Une épreuve de sélection interne au PJGN aura lieu afin de valider que les candidats ont validé les prérequis nécessaires à l'entrée en formation.

Cette sélection s'effectue en deux phases :

- Une phase d'admissibilité: phase faite sur la base de l'étude du dossier constitué du CV, de la lettre de motivation et des transmis hiérarchiques. Dans cette phase intervient le besoin de l'institution gendarmerie.
- Une phase d'admission : constituée d'une épreuve de connaissance sur la base de QCM et une épreuve de rédaction visant à apprécier les qualités rédactionnelles du candidat.

Les documents nécessaires à l'inscription à l'UCP seront transmis par le PJGN dans les délais demandés par l'UCP (à préciser). Le diplôme minimum requis pour entrer en formation (ou équivalent) devra être joint au dossier pour chaque gendarme. Le cas échéant, il sera demandé au candidat de compléter un dossier de VAPP85.

Modalités d'inscription : Formation continue uniquement.

La formation met-elle en œuvre des pédagogies innovantes ?

- ✓ *Des questionnaires à choix multiples seront administrés en version numérique et en « à distance » pour valider certaines connaissances.*
- ✓ *Des ateliers « mémoire » sont organisés afin de permettre aux stagiaires de travailler en collaboration et avec un encadrement sur leur mémoire.*

La formation propose-t-elle des enseignements à distance ? Si oui, préciser la proportion du nombre d'heures correspondant à des enseignements à distance

Aucun enseignement à distance pour le moment, juste un contrôle des connaissances en distanciel envisagé.

Modalités d'évaluation des enseignements :

Contrôle continu majoritaire / contrôle continu et contrôle terminal à égalité / contrôle terminal majoritaire
Épreuves écrites majoritaires / épreuves écrites et épreuves orales à égalité / épreuves orales majoritaires.

- Formation continue en présentiel. Il n'y a pas d'enseignement à distance envisagé pour la 1ère promotion.
- Apprentissage grâce à des cours théoriques et à des enseignements pratiques, avec des mises en situation régulières.
- Evaluations par contrôle continu et par contrôle terminal (mémoire à préparer et soutenance).

- Evaluations individuelles par QCM et par exercice noté effectué à domicile.
- Evaluation de groupe sur la base d'un exercice en présentiel.

Modalités d'évaluation prévues :

- Une assiduité aux enseignements est exigée.
- Pour la validation de chaque UE, la note-seuil est fixée à 10/20.
- Les notes de chaque UE sont compensables entre elles et chacune est capitalisable si note UE ≥ 10.
- L'absence justifiée à une épreuve d'examen entrainera la note de zéro à l'épreuve.
- L'absence injustifiée à une épreuve d'examen entrainera la défaillance à l'ensemble des épreuves.
- Les UE capitalisées sont valables pendant 1 année après leur obtention.
- Il n'y a pas de seconde session d'examen.
- En cas d'échec à la première session des évaluations, le stagiaire est autorisé à redoubler.

Mode d'obtention du diplôme terminal :

Le DU est obtenu si la moyenne des notes des différentes unités d'enseignement, pondérées par les coefficients, est au moins égale à 10/20.

Éléments impliqués dans la validation de la formation et conditions d'obtention du DU CoCrim :

- 1. Examen N°1 : portant sur l'UE 1 – Durée de l'épreuve 1h30 mn.**
QCM et questions ouvertes.
Pondération note finale **12.5 %**.
- 2. Examen N°2 : portant sur l'UE 2**
Un rendu de travail individuel effectué à domicile.
Pondération note finale **5%**.
- 3. Examen N°3 : portant sur l'UE 2**

Une épreuve de groupe faite en présentiel.

Pondération note finale **7.5%**

4. Examen N°3 : portant sur l'UE 3

Epreuve écrite

La note obtenue comptera pour **12.5%** de la note finale.

5. Examen N°4 : portant sur la totalité de la formation

Présentation Powerpoint

La note obtenue comptera pour **12.5%** de la note finale.

6. Examen N°5 : portant sur la totalité de la formation

Mémoire et soutenance orale du mémoire

La note obtenue comptera pour **50 %** de la note finale (50% pour l'écrit et 50% pour la soutenance).

7. Assiduité aux enseignements

Une assiduité aux enseignements est exigée. Toute absence devra être dûment justifiée et devra faire l'objet d'un accord des responsables de la formation.

Jury du diplôme *

- Iryna Andryianova, enseignante à l'université de Cergy-Pontoise, responsable pédagogique de la formation, président de jury de diplôme.
 - Nicolas Thiburce, PJGN, co-responsable de la formation.
 - 1 rapporteur enseignant UCP intervenant dans la formation.
 - 1 rapporteur enseignant PJGN intervenant dans la formation.
- (*liste indicative susceptible d'évoluer).

Publication des résultats

Les résultats seront publiés par le jury du diplôme au plus tard le 04/07/2019 par voie d'affichage à l'université de Cergy-Pontoise (Direction du développement) ainsi que par voie électronique.

Une attestation de réussite sera fournie au stagiaire le cas échéant.

Taux de mutualisation des enseignements avec des enseignements existants : *préciser la proportion du nombre d'heures correspondant à des mutualisations avec des enseignements existants*

Aucune mutualisation avec d'autres enseignements n'est prévue pour la 1^{ère} promotion.

D – Rayonnement de la formation

Liens avec la recherche : *pour les masters, préciser le nom de l'unité (ou des unités) de recherche à laquelle (auxquelles) la formation est adossée*

Ce diplôme universitaire est unique en France. Il traite d'une notion essentielle visant à optimiser et rationaliser la stratégie d'intervention sur scène de crime ainsi que l'usage de l'analyse criminalistique des éléments prélevés. Le coordinateur des opérations de criminalistique est un relai en termes de doctrine mise en place par l'élément central. Il est un élément important de la chaîne criminalistique de la gendarmerie. Le COCRIM est présent dans chaque département de France.

Les études qui seront réalisées par le biais des mémoires des candidats pourront servir de piste d'amélioration de l'organisation du service, soit à travers la proposition nouvelle qui serait faite, soit par les éléments critiques qui ressortiraient.

Ce DU vise également à interagir avec les acteurs judiciaires et le monde scientifique. Il a pour but, en contact avec les intervenants, d'initier des réflexions sur le modèle proposé et celui qui existe dans d'autres pays européens et qui a déjà fait l'objet de publication dans la littérature d'intérêt. Il constitue donc un laboratoire pour alimenter les réflexions sur un modèle à amender.

A la croisée des chemins entre la science et le droit, il doit susciter des sujets de recherches pour que le premier facilite l'exercice du second. On peut s'attendre à ce que des laboratoires de recherche de l'UCP puissent suggérer la création d'outil informatique pour faciliter le travail d'un coordinateur d'opérations de criminalistique.

Enfin, c'est une formation qui peut être tournée à terme vers d'autres institutions françaises et étrangères.

Le laboratoire ETIS (laboratoire des Equipes Traitement de l'Information et Systèmes) est impliqué depuis plusieurs années dans des collaborations avec le PJGN. Cela concerne une thèse (Pierre Jacob, Fouille efficace de données judiciaires (images scène de crime), depuis avril 2017, financement INEX, coencadrement David Picard, Aymeric Histace et Edouard Klein (C3N), collaboration avec M2M Factory (entreprise du département), et un post-doc (projet DForDetection, INEX 2019, coencadrement David Picard, Hedi Tabia, Son Vu).

Par ailleurs 3 projets ont été déposés avec le PJGN en réponse à l'appel CHEMI du Ministère de l'Intérieur :

- Développement d'un environnement Immersif pour la réalité augmentée et virtuelle pour une scène de crime, projet mené par R. Chelouah avec Stefan Borhofen ;
- Développement d'un outil de traitement de données chromatographiques intelligent pour l'identification d'individus par leur empreinte olfactive (Forensique+ Systeme intelligent), projet mené par R. Chelouah ;
- et DEep Learning comme un Outil de Renseignement et Analyse, mené par D. Kotzinos.

Enfin, deux thèses sont en discussion :

- Thèse du capitaine Sassi (Financement à 100% par PJGN). Détection d'intrusion dans un système ubiquitaire : application à e-gouvernement (Cybersécurité+Systeme intelligent), sous la direction de R. Chelouah ; et thèse sur appel DGA : Détection de signaux faibles issus de données d'actes liés à la sécurité, sous la direction de D. Kotzinos.

Internationalisation : *cours en langue étrangère, étudiants étrangers entrants...*

Pas pour la 1ère promotion. Il est néanmoins envisagé de demander la participation d'intervenants étrangers francophones pour la journée de séminaire terminant la formation.

Pour une formation internationale (double diplôme ou formation délocalisée), en quoi le projet s'inscrit-il : dans la stratégie internationale de l'UCP ? dans la stratégie d'internationalisation de la composante ?

NS.

Actions de communication envisagées pour promouvoir la formation :

Cette formation étant destinée aux gendarmes, il n'est pas nécessaire d'en assurer une promotion externe pour le moment. Il est juste utile de la faire connaître afin de promouvoir les activités de formation et de recherche des 2 partenaires.

Une diffusion interne à la gendarmerie est cependant indispensable pour assurer l'information auprès des équipes de gendarmes et le déploiement de cette formation « nouvelle formule ».

Pour cela, nous envisageons :

- Communication via les Site internet UCP et PJGN
- Une éventuelle participation à des salons spécialisés si jugée opportune par les professionnels de la communication et du marketing.
- Une présence sur les réseaux sociaux (Linkedin, page FaceBook UCP et page FB PJGN, etc.).
- Diffusion en interne à toutes les unités de Gendarmerie.

Fiche 2 : Équipe de formation

Equipe pédagogique :

Nom	Titre et fonction	rattachement	UFR UCP	Nb d'h prév.	Enseigns dispensés	Intitulés des cours
ANDRYIANOVA Iryna	Responsable pédagogique	UCP	S&T	7	M5.3.2	Soutenances
?		UCP	E&G	1,75	M 3.1.1	Mode de communication
?		UCP	E&G	1,75	M 3.1.2	Management situationnel
?		UCP	E&G	3,5	M 3.1.3	Découvrir sa personnalité MBTI
?		UCP	E&G	3,5	M 3.3.1	Emotions, pensées, biais
?		UCP	E&G	1,4	M 3.4.1	Définir un objectif SMART
?		UCP	E&G	1,4	M 3.4.2	Traiter de l'écart de performance DESC
?		UCP	E&G	1,4	M 3.4.3	Feedback
?		UCP	E&G	1,4	M 3.4.4	Assertivité
?		UCP	E&G	1,4	M 3.4.5	Organiser efficacement une réunion
?		UCP	E&G	3,5	M 3.5.1	Outils collaboratifs
?		UCP	E&G	3,5	M 3.5.2	Test
Informaticien?		UCP	S&T	3,5	M 4.0	Préparation mémoire
ANDRY ?		UCP	S&T	7	M 4.1	Note synthese etc
?		UCP	S&T	7	M 4.2	Powerpoint
?		UCP	S&T	3,5	M 4.3.1	préparer et présenter en public
?		UCP	S&T	3,5	M 4.3.2	exercice de présentation
?		UCP	?	7	M 5.3.1	atelier préparation mémoire
?		UCP	?	7	M5.3.2	soutenances
Informaticien?		UCP	S&T	1,5	M 1.3.1	QCM sur l'UE1
?	sous-directeur pj	PJ		1,5	M 1.1.1.0	Propos introductifs

?	Commandant PJGN	PJGN		1,5	M 1.1.1.0	Propos introductifs
?	Directeur IRCGN	IRCGN		1,5	M 1.1.1.0	Propos introductifs
DAOUST		PJGN		2	M 1.1.1.1	la PTS en France : état des lieux
MALAQUIN		PJGN		1	M 1.1.1.2	la chaîne criminalistique
				4	M 2.2	Outils institutionnels
PHAM HOAI		PJGN		6,5	M 1.2.1	Génétique forensique
DODIER		PJGN		3,5	M 1.2.2	Micro-analyse
				8	M 5.1	exercice de synthèse
AIMAR		PJGN		1,75	M 1.2.3	Micro analyse et identificatiion mol. des espèces
JADOT		PJGN		1,75	M 1.2.4	Traces de semelles et traces ensanglantées
				4	M 2.2	Outils institutionnels
CLOUX		PJGN		1,75	M 1.2.5	Traces ensanglantées
				3.50	M 2.2	Outils institutionnels
				8	M 5.1	exercice de synthèse
LE ROUX		PJGN		1,75	M 1.2.5	Traces ensanglantées
				3.50	M 2.2	Outils institutionnels
				8	M 5.1	exercice de synthèse
TOUFLET		PJGN		1,5	M 1.2.6	PTS Maritime
GERARD		PJGN		2	M 1.2.7	PTS Sub aquatique
police		Police		2	M 1.2.8	Odorologie
CUZUEL		PJGN		1,5	M 1.2.9	Signature chimique corporelle
GEORGES		PJGN		1,75	M 1.2.10	La recherche de corps enfouis
personnel de SRGTA		SRGTA		1	M 1.2.11	PTS dans les catastrophes aériennes
THIBURCE		PJGN		10,5	M 2. 1.1	MRT Forensiques
				3,5	M 2.3.1	Outils accès libres
				5,5	M 2.1.2	outils du cocrim et MRT forensique
				8	M 5.1	exercice de synthèse

			4	M 5.1	exercice de synthèse restitution
			7	M 5.3.2	Mémoire
?		PJGN	2	M 2.3.2	Approche bayésienne
LAMBERT		PJGN	10,5	M 2. 1.1	MRT Forensiques
			5,5	M 2.1.2	outils du cocrim et MRT forensique
			3,5	M 2.3.1	Outils accès libres
			8	M 5.1	exercice de synthèse
			4	M 5.1	exercice de synthèse restitution
TAMISIER		PJGN	10,5	M 2. 1.1	MRT Forensiques
			3,5	M 2.2	Outils institutionnels
			3,5	M 2.3.1	Outils accès libres
			5,5	M 2.1.2	outils du cocrim et MRT forensique
			8	M 5.1	exercice de synthèse
			8	M 5.1	exercice de synthèse restitution
COTE		PJGN	3,5	M 2.2	
BUTON		PJGN	4	M 2.2	Outils institutionnels
?	personnel PJGN	PJGN	4	M 2.2	Outils institutionnels
DAUDIGNY		PJGN	3,5	M 2.2	Outils institutionnels
?		PJGN	8	M 5.1	exercice de synthèse
?		PJGN	8	M 5.1	exercice de synthèse
PETIT		PJGN	3	M 2.4	moyens spéciaux et gestion de catastrophes de masse
PETIT		PJGN	8	M 5.1	exercice de synthèse
GOUET		PJGN	3	M 2.4	moyens spéciaux et gestion de catastrophes de masse
			8	M 5.1	exercice de synthèse
Magistrat		Extérieur	2	M 5.2	
Belges		Extérieur	2	M 5.2	
Avocats		Extérieur	2	M 5.2	

Journalistes		Extérieur		2	M 5.2	
?				7	M5.3.2	
La formation nécessite-t-elle une prestation spécifique ?						
	Discipline	Type	Volume HETD prévisionnel	Pondération (CM, TP, TD, conférence)	Taux ou montant (CM, TP, TD)	
		(prestation, vacation, accès EAD)				
FAINGOLD	M 3.2.1 Entretien d'explicitation	vacation	15,75	CM		

La liste des intervenants UCP n'est pas encore finalisée d'où les « ? » dans les cases prévues pour le nom de l'intervenant. Ces intervenants seront des enseignants des UFR suivantes :

- UFR Economie et gestion pour les enseignements de l'UE 3.
- UFR Sciences et Techniques, département informatique pour les autres.

Idem pour certains intervenants PJGN.

Les heures prévisionnelles laissées en couleur gris clair dans le tableau sont des intervenants qui participent aux cours mais qui ne seront pas comptabilisés dans le calcul des heures.

Les intervenants du PJGN effectuent ces cours sur leur service et ne sont pas rémunérés en plus. Leurs heures ne sont pas facturées ni prises en compte dans le budget de la formation.

Apport des représentants du monde socioprofessionnel à la

formation : *préciser la part du volume horaire d'enseignement dédié à l'intervention de ces représentants*

- Des intervenants agents du PJGN ou plus largement de la DGGN
- Des intervenants d'entreprises privées ou d'organisation publiques autres que DGGN
- Des magistrats, des journalistes, etc.
-

Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de

ce soutien : *il s'agit du personnel non-enseignant qui vient en appui aux enseignants de la formation (ingénierie pédagogique, secrétariat pédagogique, tutorat ...)*

- Service ingénierie direction développement : S. Le Marec
- Secrétariat pédagogique : direction développement incubateur.

Conseil de perfectionnement : *prévoyez-vous un conseil de perfectionnement spécifique pour cette formation ou sera-t-elle rattachée à un conseil de perfectionnement existant (si oui, lequel) ?*

Afin d'assurer le suivi du partenariat et veiller à la bonne application de la formation, **un comité de pilotage** est institué.

Il est composé de :

- le président de l'UCP ou son représentant ;
- le commandant du PJGN ou son représentant ;
- le chef du bureau de la formation ou son représentant (DGGN) ;
- le responsable de la formation de l'UCP ;
- le co-responsable de la formation du PJGN ;
- le directeur de la direction du développement ou son représentant ;
- le gestionnaire pédagogique de la formation.
-

Un comité de pilotage se réunit au moins une fois par an à l'initiative de l'UCP, afin de :

- faire le bilan de la formation ;
- définir et mettre en œuvre les actions correctives le cas échéant ;
- préparer la session de formation à venir

Fiche 3 : Maquette des enseignements et modalités de contrôle des connaissances

UE et Modules	Intitulés	Nb heures face à face	Heures HETD	méthode pédago
UE1	Module de l'actualisation des connaissances	39,75	57,38	
M 1.1	Connaissances générales	4,50	6,75	CM
M 1.1.1	Introduction et généralités	4,50	6,75	
M 1.1.1.0	Propos introductifs	1,50	2,25	CM
M 1.1.1.1	PTS en France : laboratoire d'état, laboratoire privé, prestations	2,00	3,00	CM
M 1.1.1.2	La chaîne criminalistique (dont 1h de présentation de la formation)	1,00	1,50	CM
M 1.2	Connaissances techniques avec en fil conducteur les problématiques de bruit de fond, transfert, persistance, compatibilité, limites et priorisation	33,75	49,13	CM
M 1.2.1	La génétique forensique	6,50	8,75	CM/TD
M 1.2.2	Microanalyse	4,50	6,25	CM/TD
M 1.2.3	Identification moléculaire des espèces	0,75	1,13	CM
M 1.2.4	Traces de semelles	1,75	2,63	CM
M 1.2.5	traces ensanglantées	3,50	5,25	CM
M 1.2.6	PTS maritime	1,50	2,25	CM
M 1.2.7	PTS Subaquatique	2,00	3,00	CM
M 1.2.8	Odorologie	2,00	3,00	CM
M 1.2.9	Signature chimique corporelle	1,50	2,25	CM
M 1.2.10	La recherche de corps enfouis	1,75	2,63	CM
M 1.2.11	PTS dans les catastrophes aériennes	1,00	1,50	CM
M 1.2.12	introduction au numérique	7,00	10,50	CM
M 1.3	Test de fin du module	1,50	1,50	CC
M 1.3.1	QCM et questions ouvertes sur moodle	1,50	1,50	QCM
UE 2	Outils du CoCrim	35,50	46,00	
M 2.1	Outils du CoCrim et MRT forensique	16,00	19,5	CM et TD
M 2.1.1	MRT Forensique	10,50	14,0	CM/TD
M 2.1.2	Outils du CoCrim et MRT forensique	5,50	5,5	TD
M 2.2	Outils institutionnels	11,0	15,5	CM et TD
M 2.2.1	Visite virtuelle de synthèse	3,5	4,75	CM/TD
M 2.2.2	GendCrim, Analyse NoteBook, BDSP, FNAEG	4,00	6,00	CM
M 2.2.3	Outils institutionnels	3,50	4,75	CM/TD
M 2.3	Outils en accès libre et bases de données	5,50	6,5	CM et TD
M 2.3.1	Géoportail, Google Map (street view), Data Shom (mise en situation et cas pratique)	3,50	3,50	TD
M 2.3.2	Approche bayésienne?	2,00	3,00	CM
M 2.4	Moyens spéciaux et gestion de catastrophe de masse	3,00	4,5	CM
UE 3	Management pour un CoCrim	35,00	50,75	

M 3.1	Communication, management et personnalité	7,00	10,50	CM
M 3.1.1	Mode de communication	1,75	2,63	CM
M 3.1.2	Management situationnel	1,75	2,63	CM
M 3.1.3	Découvrir sa personnalité MBTI	3,50	5,25	CM
M 3.2	Questionnement	10,50	15,75	CM
M 3.2.1	EDE Entretien d'Explicitation	10,50	15,75	CM
M 3.3	Cognition	3,50	5,25	CM
M 3.3.1	Emotions/Pensées/Croyances/Comportements/Biais de raisonnement (à synchroniser avec le module B)	3,50	5,25	CM?
M 3.4	Postures du Manager	7,00	10,50	CM
M 3.4.1	Définir un objectif SMART			
M 3.4.2	Traiter de l'écart de performance DESC			
M 3.4.3	Feedback			
M 3.4.4	Assertivité			
M 3.4.5	Organiser efficacement une réunion			
M 3.5	Outils collaboratifs de travail d'équipe	7,00	8,75	CM et CC
M 3.5.1	Outils collaboratifs de travail d'équipe	3,50	5,25	
M 3.5.2	Test de fin du module (1/2 journée) sur moodle	3,50	3,50	
UE 4	Analyse, synthèse et présentation des résultats (entre 3 et 5 jours)	24,50	29,75	
M 4.0	Préparation du mémoire	3,50	5,25	CM
M 4.1	Préparation d'une note de synthèse, d'un rapport avec lecture rapide d'un document	7,00	8,75	CM et TD
M 4.2	Powerpoint	7,00	7,00	TD
M 4.3	Parler en public (comment structurer la presentation et réussir à communiquer les éléments de l'enquête).	7,00	8,75	CM et TD
M 4.3.1	Préparation de la présentation et prise de parole	3,50	5,25	CM
M 4.3.2	Une présentation notée	3,50	3,50	CC
UE 5	Synthèse du DU CoCrim et ouverture du cadre	29,50	63,67	
M 5.1	Exercice de synthèse	12,00	12,00	TP
M 5.2	Séminaire donnant une cadre plus large du métier du CoCrim	7,00	14,00	Conf
M 5.2.1	<i>les conseillers forensiques belges</i>	1,50	3,00	conf
M 5.2.2	<i>journaliste judiciaire, et journaliste faits divers avocat, juriste...</i>	1,50	3,00	conf
M 5.2.3	<i>enquêteur gendarmerie</i>	1,50	3,00	conf
M 5.2.4	<i>avocat, procureur, république, juge d'instruction</i>	2,50	5,00	conf
M 5.3	Préparation et soutenance	10,50	37,67	
M5.3.1	Atelier préparation mémoires	7,00	7,00	TD
M5.3.2	Soutenance (20 min / stagiaire ; 4 personnes, directeur de mémoire , 1 pro PJGN, 1 prof eco et 1 enseignant UCP).	3,50	30,67	examen

TOTAL DU COCRIM

164,25

Modalités de contrôle des connaissances :

Quelles sont les conditions à remplir pour valider la formation ?

Y-a-t-il attribution d'une mention honorifique ? oui / non

Si oui, préciser le dispositif retenu (ex. mention assez bien à partir de 12/20, bien à partir de 14/20...)

Les mentions AB, B, TB peuvent être attribuées aux stagiaires obtenant le DU à l'issue de la 1^{ère} année et en fonction de la moyenne générale obtenue.

- **Mention Assez Bien** : moyenne égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20
- **Mention Bien** : moyenne égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20
- **Mention Très Bien** : moyenne égale ou supérieure à 16/20

Y-a-t-il des notes-seuils ? oui / non

Si oui, donner la valeur du (des) seuil(s) et préciser les enseignements concernés.

Est-ce 10/20 pour tous les enseignements ? Réponse en attente responsable de formation

Y-a-t-il compensation entre le semestre impair et le semestre pair ? oui / non.

Pas significatif ici.

Si oui, préciser le dispositif retenu (ex. compensation obligatoire ou au choix de l'étudiant, valable sur les deux sessions ou uniquement en 2^{nde} session...)

Y-a-t-il une 2^{nde} session ? oui / non, il n'y a pas de seconde session d'examen. En cas d'échec à l'examen, le stagiaire est autorisé à redoubler 1 fois.

Si oui : La note de 2^{nde} session annule et remplace la note de 1^{ère} session / La meilleure des deux notes entre la note de 1^{ère} session et la note de 2^{nde} session est retenue à l'issue de la 2^{nde} session

Traitement des absences aux examens

- Absence injustifiée à l'examen : **défaillance** / ~~note zéro~~
- Absence justifiée à l'examen : ~~défaillance~~ / **note zéro**

Fiche 4 : Estimation des coûts liés à la formation

Effectif

Type d'étudiants	Nb prévu	Tarif* ou fourchette de tarif	Commentaires, particularités
En formation initiale	0	-	-
En formation par l'apprentissage	0	-	-
En formation continue	12 à 20	600 €	<p>Tarifs spécifiques négociés PJGN et UCP. Modèle économique particulier et original prenant en compte non pas une seule formation mais l'ensemble des formations en partenariat UCP et PJGN qui entrent dans un institut des sciences forensiques.</p> <p>Principes de base de ce modèle économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le PJGN contribue au fonctionnement de l'institut en nature (formateurs, locaux, sourcing des candidats etc). - Le PJGN bénéficie en échange d'un « droit à la formation » pour ses personnels ce qui nous permet de lui proposer un tarif d'accès aux formations très en deçà du coût réel des formations. - L'équilibre budgétaire est assuré globalement pour l'institut, via l'ouverture de l'offre de formation à des publics externes au PJGN.
Etudiants étrangers	0	-	-

*Hors droits nationaux

Maquette par étudiant/ stagiaire FC

Type d'heures	Equivalent HTD	Nombre d'heures	Dont vacataires	Dont titulaires	Préciser les mutualisations*, autres informations, ...
H CM	146.25	97.5			
H TD	44	44			
H TP	14	14			
autres	7	7			
Suivi étudiant	-	-			
référentiel	30	30		30	

*En cas de mutualisation, préciser le % de participation des étudiants de cette formation par rapport aux autres

Répartition des HETD : 47% UCP titulaires et 53% PJGN vacataires

Utilisation des salles à la journée : (base de 6 ou 7 h par jour)

type de salle		Nb de jours	Commentaires
labo de langues	sans catégorie de salle	-	
salle informatique	< 15 places		
	> 15 places	4.5	Salles PJGN normalement pour les cours et 1 jour UCP pour CC
salle TD + Amphi	< 30 places	20	1 jour UCP pour les soutenances 19 jours PJGN
	30 à 50 places		Pour les épreuves sur table capacité salle : 2*nb de stagiaires
	50 à 100 places	1	UCP ou PJGN, pas encore déterminé. Cela dépendra du public invité
	100 à 250 places	-	
	> 250 places (amphi)	-	
salle TP	< 10 places	-	
	10 à 30 places + FabLab	-	
	> 30 places	-	

Prévisions de recettes (par exemple du CFA pour les apprentis, etc.)

Préciser le type de recette	Montant	Commentaires
Participation financière PJGN à la formation/ 600 € /stagiaire	15*600 € = 9000 €	

Prévisions de dépenses diverses (dépenses pédagogiques...)

Préciser le type de dépense	Montant	Commentaires
Heures de cours enseignants UCP		
Heures de cours enseignants PJGN		
Heures de responsabilité de formation	30 h TD	

Fiche 5 : Locaux

Localisation de la formation

Site UCP / Hors site UCP

Si la formation est localisée sur un site UCP, préciser :

- Le site : Antony, Argenteuil, Chênes, Gennevilliers, Hirsch, Neuville, Saint-Germain, Saint-Martin, Sarcelles
- Le nombre de salles nécessaires avec la répartition par type de salle (*amphi / salle de TD / salle de TP / laboratoire / autre...*)
- La taille des groupes par type de salle, afin de déterminer la capacité des salles
- Le calendrier prévisionnel d'occupation => préciser, par type de salle :
 - Le nombre de semaine par semestre
 - Les volumes horaires par semestre / par semaine / (pour les formations en alternance : les jours de présence par semaine) / le volume horaire par jour de présence.

Quelques cours (informatique) pourront éventuellement être organisés dans les locaux de l'UCP, site de Saint-Martin, département informatique. Cette possibilité est envisagée mais la priorité sera donnée à la localisation des cours au sein du PJGN.

Les épreuves d'examen auront lieu à l'UCP, sur le site de Saint- Martin.

Si la formation est localisée hors site UCP, préciser le lieu et les modalités d'occupation (convention, location...)

La formation est organisée majoritairement dans les locaux du PJGN qui met à disposition des locaux dédiés pour les cours (salle banalisée, salles informatiques, amphithéâtre).

Adresse PJGN : 5 Boulevard de l'Hautil, 95300 Cergy

Pour une formation sur un site UCP, faut-il prévoir des aménagements et équipements spécifiques pour la (les) salle(s) ? Si oui, compléter le tableau ci-dessous de la manière la plus précise possible.

Non, pas d'aménagements particuliers à prévoir.

Salle	Aménagements spécifiques (travaux...)	Équipement informatique	Équipement vidéo	Mobilier	Autre

Réponse du pôle Infra :

	Chiffrage du pôle Infra	Réponse pôle Infra sur la faisabilité	Date estimée pour la réalisation
Aménagements spécifiques (travaux...)			
Équipement informatique			
Équipement vidéo			
Mobilier			
Autre			